

ARRETE MUNICIPAL

D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

N° 2026/05/84

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Claire RUSSO présidente Gala du LSI de l'association Loisirs sports initiatives en vue d'y organiser un gala de danse le samedi 20 juin 2026 à la salle des fêtes Edith Piaf et d'occuper l'emprise du parking pour l'installation des barnums le vendredi 19 juin 2026 ;

Considérant, au vu des circonstances locales, que l'occupation demandée ne serait pas de nature à constituer une gêne excessive ni être une cause de trouble à l'ordre public.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Du vendredi 19 juin 2026 08h00 au dimanche 21 juin 2026 06h00, Madame Claire RUSSO présidente de l'association Loisirs sports Initiatives, est autorisée à organiser un gala de danse à la salle des fêtes Edith Piaf et d'occuper l'emprise du parking de cette même salle pour l'installation de barnums.

ARTICLE 2: Le stationnement des véhicules autre que ceux de l'organisation sera interdit du vendredi 19 juin 2026 de 8H00 au dimanche 21 juin 2025 à 6h00.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Le stationnement de toute autre véhicule sur les emplacements réservés seront considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R417-10 du code de la route. Cette infraction est punie de l'amende pour les contraventions de la deuxième classe. Lorsque le propriétaire ou le conducteur du véhicule est absent ou refuse malgré l'injonction des agents de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues dans les articles L325-1 au L325-3 du code de la route.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de LA VOULTE SUR RHÔNE et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles. Une ampliation sera adressée à Madame Claire RUSSO.

Fait à Le Pouzin, le 19 mai 2026.

Le Maire,

Christophe VIGNAL

